

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DLH 1201-1° Avenants aux conventions de réservation concernant deux programmes de logements sociaux à réaliser par la RIVP.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération 2011 DLH 298 – DAC 850-1° approuvant la participation de la Ville de Paris à la réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 14 logements PLA-I, 42 logements PLUS, 48 logements PLS et une résidence étudiante de 97 logements PLUS lots Ls et Re de l'îlot des Mariniers, sur le site de l'ancien hôpital Broussais (14^{ème}) ;

Vu la délibération 2011 DLH 196 – DAC 849-1° approuvant la participation de la Ville de Paris à la réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 ateliers-logements PLUS 16-18, rue Pierre Ginoux (15^{ème}) ;

Vu les conventions conclues en application de l'article L.441-1 du Code de la construction et de l'habitation pour les deux programmes précités, respectivement les 4 et 22 octobre 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la conclusion d'avenants aux conventions de réservation des programmes à réaliser par la RIVP aux adresses précitées ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Est approuvée la conclusion d'avenants aux conventions de réservation des programmes à réaliser par la RIVP dans les lots Logement social et Résidence étudiante de l'îlot des Mariniers, sur le site de l'ancien hôpital Broussais (14^{ème}) et 16-18, rue Pierre Ginoux (15^{ème}), fixant la participation de la Direction des Affaires Culturelles au financement des programmes, respectivement de 540.000 euros et 160.000 euros.